

Rapporteur : M. BOLLIET Dominique

M. BOLLIET Dominique, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce dossier.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Une fois de plus, la gestion des ressources humaines de la Ville est prise en défaut.

Souvenez-vous du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qui pointait un certain nombre d'irrégularités dans ce domaine. Là, nous en avons une nouvelle illustration, un cas concret de ces dysfonctionnements qui coûtent chers à la Ville.

La Ville se voit, en effet, contrainte aujourd'hui de négocier une indemnité transactionnelle avec l'un de vos agents, face au risque d'annulation par le juge administratif d'une décision de licenciement mal préparée. Et, il ne s'agit pas du licenciement de n'importe quel agent. Non, c'est l'un de vos amis politiques.

Vous avez choisi de vous en séparer, alors que c'est quelqu'un que vous avez vous-même choisi. Candidat sur vos listes en 2001, il a démissionné de son mandat électif pour rejoindre votre Cabinet, où il a rempli une mission dans le domaine culturel, plutôt bien d'ailleurs, de l'avis général.

Voilà que vous décidez en 2011 de le licencier. Quelle récompense pour services rendus ! On ne sait pas précisément pourquoi ! Il n'était sans doute plus sur la même longueur d'onde politique que vous... Gare aux voix dissidentes ! Mais tout cela vous regarde. Ce sont vos affaires. C'est votre cuisine politique.

Ce qui nous choque dans cette histoire, c'est que la Ville est mise en faiblesse juridique. Cela va coûter cher aux Lyonnais : 40.000 € pour cette indemnité transactionnelle, qui se rajoute à l'indemnité de licenciement qui était, si mes souvenirs sont bons, de 23.000 €.

Nous sommes contraints de voter ce dossier, pour éviter que ça ne coûte encore plus cher à la Ville et aux contribuables lyonnais, mais sachez que nous sommes consternés par cette affaire lamentable qui ternit la réputation de notre Cité.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, j'ai aussi un mot à dire sur cette indemnité transactionnelle que vous nous demandez d'approuver et que nous n'approuverons pas.

Je vous avais interrogé sur votre politique en matière de ressources humaines, au mois de septembre dernier et vous me

répondiez –je vous cite- : « Le mouvement c'est tout. C'est effectivement dans l'art du mouvement qu'est l'art de gérer la ville. »

Avec cette délibération, nous pouvons constater qu'effectivement, avec vous, il y a du mouvement, mais le mouvement n'est pas donné ! Il a même un coût : 68.355,78 € ! C'est donc ce que va coûter à la Ville, l'éviction de M. Bouchard, et même plus si je rajoute les frais d'avocat. Donc, près de 73.000 € pour remercier un collaborateur, dont vous ne vouliez plus, puisque le motif du licenciement semble être « le fait du Prince ». En commission, il nous a d'ailleurs été indiqué que le licenciement n'ayant pas été assez motivé et qu'aucune solution de reclassement ne lui ayant été proposée, contrairement à la jurisprudence du Conseil d'Etat, il était fort probable que la Ville soit condamnée. Et c'est ce qui s'est passé.

Bref, Monsieur le Maire, vous ne vous étonnerez donc pas que nous nous opposions à cette délibération, au moins en ce qui concerne la méthode utilisée, à défaut d'avoir les éléments pour juger sur le fond, puisque le motif ne nous a pas été communiqué et nous ne voulons pas être complices de vos méthodes de gestion que nous n'approuvons pas et qui de plus sont coûteuses pour la Ville.

Je rajouterai que ces 78.000 € auraient pu être utilisés pour la Maison de l'Emploi par exemple.

M. LE MAIRE : Je ne commenterai pas, parce que je n'ai pas l'habitude simplement, de commenter sur le départ d'un certain nombre de gens qui à un moment donné, nous ont accompagnés. Je préfère dire à chaque fois, que c'est moi qui ai tort, comme cela, cela simplifie les choses !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Le Groupe Centristes et Démocrates pour Lyon s'est abstenu. Le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre & Apparentés a voté contre.)

(Adopté.)